

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation: 15 septembre 2023

Présents: Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD (avant son départ à 20h52), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE (avant son départ à 19h36), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 20h28), Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h08), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Jean-Pierre LOVET (avant son départ à 20h52), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h03), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

<u>Excusés</u>: Valérie ARGOUD (avant l'arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 20h28), Jean-François DELDICQUE (à son départ à 19h36), Max GAUTHIER (à son départ à 19h08), Jean-Marc BOUVET.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

<u>Absents</u>: François BOUCLY, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 20h28), Jacqueline GUICHARD, Ludovic LEPRETRE, Jean-Louis REYNAUD, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs: Valérie ARGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 20h28), Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER (à son départ à 20h52), Besma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Michel CLEYET-MERLE donne pouvoir à Corinne MAGNIN, Claire DURAND donne pouvoir à Philippe GUERIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-Pierre LOVET donne pouvoir à Isabelle FERROUD (à son départ à 20h52), Roger MARCEL donne pouvoir à Bernard BADIN, Noëlle MOREL donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, Fabien RAJON donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, José RODRIGUES donne pouvoir à Elham AOUN, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Christelle BAS (avant son arrivée à 19h03).

SOMMAIRE

	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
	APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	3
	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
	LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
	PROCÈS-VERBAL	2
	REVUE DE PROJETS	2
	DÉLIBERATIONS	6
1.	RESSOURCES	6
	Administration générale	6
2.	DIRECTION GENERALE	8
	Direction générale	8
	Mobilités	11
	Mutualisation	12
	Plan Alimentaire Territorial	13
	Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal	13
	Environnement, GEMAPI	14
	Collecte et recyclage des déchets	15
	Eau et assainissement	15
3.	RESSOURCES	16
	Ressources Humaines	16
	Stratégie financière	16
4.	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	17
	Développement économique	17
	Politique agricole	18
	Urbanisme	19
	Emploi et insertion professionnelle	19
	QUESTIONS DIVERSES	20
	Questions diverses	20
	Prochaine réunion du Conseil communautaire	21
	Dates des prochaines commissions communautaires	21

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h35 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

40 présents et 11 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Philippe GUERIN.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre	
27/06/2023	2023-121	Attribution Marché C2312LU - Fourniture d'équipements RFID (étiquettes et platines) pour le réseau des médiathèques	
06/07/2023	2023-122	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - juillet 2023	
20/07/2023	2023-158	Attribution Marché C2309LO - Fauchage, broyage, débroussaillage et taille mécanique des haies et arbustes sur le territoire de la CCVDD	
20/07/2023	2023-159	Attribution Marché C2310LU - Entretien, taille et élagage des arbres situés dans les sites communautaires	
20/07/2023	2023-160	Attribution Marché C2311LO - Etude et réalisation d'un schéma de végétalisation visant la captation et l'atténuation des polluants atmosphériques	

Les Vals du

20/07/2023	2023-161	Attribution Marché C2313LU - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la CCVDD	
01/08/2023	2023-162	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - août 2023	

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06 juillet 2023 a été envoyé avec la convocation par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06 juillet 2023.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part des actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

Il rappelle les différents temps forts de l'été comme l'inauguration de la Médiathèque La Passerelle, les Olympiades des Centres de Loisirs à St Clair de la Tour, ou les cinémas en plein air tenus dans différentes communes.

La période estivale a marqué un temps de repos et il a une pensée pour les élus souffrants ou en convalescence.

Cette période a également été mise à profit pour préparer la rentrée.

La salle du Conseil a été rénovée (rideaux acoustiques, changement du sol, nouvel éclairage LED, mobilier adapté) pour permettre un cadre de travail de meilleure qualité.

Il est également prévu de remplacer le matériel audiovisuel.

L'espace France Services du Siège sera également adapté pour accueillir le public dans de meilleures conditions pour plus de confidentialité et de qualité d'accueil.

L'ASLH les p'tites canailles à La Tour du Pin a ouvert le 6 septembre. Il rappelle que l'inauguration aura lieu le 29 septembre. Dès le premier jour, 48 enfants ont été accueillis pour une capacité de 64, et ils ont ainsi pu profiter d'un bâtiment de près de 460 m², à énergie positive, propice à l'épanouissement des enfants.

Le coût total s'élève à 1,8 millions d'euros avec plus de 40% de subventions, notamment de la CAF, du Département de l'Isère et de la DETR.

Un point est fait sur l'avancement de certains dossiers :

- Qualité de l'air : diagnostic territorial réalisé en lien avec ATMO, qui est intervenu en Conférence des maires le 14 septembre pour restituer le diagnostic.
- Adhésion au pôle alimentaire de l'Isère : délibération proposée lors du Conseil de ce jour.
- Schéma directeur vélo : deux délibérations incarnant les ambitions fortes de la collectivité en matière de mobilités actives seront présentées ce soir.

- Piste cyclable entre la gare et la ZI des Vallons : proposition d'une délibération ce soir.
- Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est désormais finalisé. Il sera présenté lors du Conseil communautaire.

> <u>Le projet de territoire</u> :

Le travail est fait en lien avec le Vice-président Patrick BLANDIN et les élus du Bureau. Lors de la prochaine étape, les commissions seront appelées, sur le mois d'octobre, à travailler les actions thématiques du projet de territoire. L'ambition est toujours de délibérer sur le projet de territoire avant la fin de l'année.

> <u>Les temps institutionnels</u> :

M. BADIN informe avoir rencontré le nouveau Sous-préfet de La Tour du Pin, M. Christian MICHALAK, ainsi que le nouveau Préfet de l'Isère, M. Louis LAUGIER.

<u>Rencontres territoriales</u>: volonté de rencontrer les élus communaux et de les réunir par bassin de vie. Le calendrier sera communiqué très prochainement.

> <u>La gestion des Ressources humaines</u> :

En lien étroit avec le Vice-président Daniel VITTE :

M. BADIN rappelle que la journée du personnel s'est tenue le 8 septembre à la base de loisirs O'lac de Romagnieu. Il remercie Céline REVOL, maire de Romagnieu, qui a mis à disposition la base de loisirs, ainsi que Roger MARCEL, maire d'Aoste, qui avait proposé la mise à disposition d'une salle en cas de mauvais temps. Ce fut une belle journée avec un état d'esprit convivial et qui a permis des échanges essentiels sur les valeurs et les ambitions de la collectivité.

Comme indiqué lors du dernier Conseil communautaire, le travail de réflexion de structuration de l'administration avance pour transformer notre administration et l'adapter aux enjeux du projet de territoire. Les enjeux de transformation de la structure seront évoqués lors de la prochaine Conférence des maires.

Les dossiers et projets en cours :

En lien étroit avec les Vice-présidents concernés.

<u>FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales</u>: M. BADIN rappelle que la collectivité a reçu une notification au cours de l'été informant que la Communauté de communes était bénéficiaire du FPIC. Le FPIC sera réparti selon les règles du droit commun : 60% de cette recette revient aux communes.

<u>Centres aquatiques</u>: après les échanges en Conférence des maires le 14 septembre, un travail d'analyse, de diagnostic de la situation des centres aquatiques va être lancé. Un audit a confirmé qu'il ne s'agit pas de problèmes de conception des centres, mais de problèmes fonctionnels. Il existe tout de même des problèmes structurels avec la coupole sur le centre des Abrets.

Une partie de la maintenance opérationnelle va être réalisée en interne, afin d'optimiser le nombre de jours d'ouverture des deux centres aquatiques. La création d'un poste d'opérateur de maintenance va être proposée au Conseil de ce soir.

Une réflexion plus globale sur les centres aquatiques va être mise en place avec le lancement d'une étude d'opportunité et de positionnement qui vise à analyser les taux de fréquentation, les usages des centres aquatiques, la cohérence de couverture de territoire, l'état des infrastructures, les coûts associés pour avoir une vision globale et mener une réflexion sur l'avenir des centres aquatiques.

<u>SYCLUM</u>: Les élus ont eu connaissance des remarques à la suite du passage des collectes de déchets tous les 15 jours. Un questionnaire a été adressé aux communes pour avoir une vision quantifiée des remontées d'informations pour évoquer le sujet de manière très formelle avec le SYCLUM.

<u>Schéma directeur touristique</u> : il se finalise et pourra également être soumis à l'approbation de l'assemblée avant la fin de l'année.

Préparation budgétaire 2024 : des objectifs clairs et en cohérence avec les ambitions portées :

- donner du sens en lien avec le projet de territoire et permettre de comprendre l'action concrète des VDD à travers le budget,
- garantir l'efficacité de la dépense publique, en proposant une Programmation Pluriannuelle des Investissements et la réaliser.

Cela fait aussi écho aux échanges dans le cadre du rapport de la CRC.

<u>Labellisation Citergie (territoire engagé pour la transition écologique)</u>: renouvellement de l'accompagnement avec un nouveau bureau d'études (BL Evolution). Le bilan des actions annuelles est en cours de réalisation pour poursuivre l'ambition d'évolution dans la certification (actuellement 2 étoiles).

<u>Plan Alimentaire Territorial PAT</u>: préparation d'un plan d'actions pluriannuelles qui sera présenté en Conférence des maires au mois d'octobre.

DÉLIBERATIONS

1. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 1.1 : Election d'un membre du bureau (Conseiller communautaire délégué)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Bernard BADIN indique que le Conseiller communautaire sera délégué à la gestion patrimoniale et au suivi des grands travaux.

Il propose la candidature de Christelle BAS.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Christelle BAS présente sa profession de foi.

Indications des modalités de vote :

Constitution du bureau de vote :

Le Président de séance rappelle la constitution du bureau de vote :

- Président de séance,
- 2 assesseurs,

Procès-verbal CCre 210923

secrétaire de séance,



Un appel à candidature est fait pour tenir les deux postes d'assesseurs. Delphine HARTMANN et Patrick BELMONT sont volontaires pour tenir les postes d'assesseurs.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Le vote se déroule à bulletin secret. Les élus ayant le pouvoir d'un autre Conseiller communautaire voteront deux fois et émargeront devant les deux noms.

Les bulletins blancs et nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés. Le calcul de la majorité se fait en tenant compte du nombre de suffrages exprimés et non de l'effectif du Conseil communautaire.

En application de l'article L5211-2 du CGCT, le Conseiller communautaire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h03, son pouvoir à Christelle BAS n'est plus valable.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

Départ de Max GAUTHIER à 19h08, le quorum est modifié.

A la suite, après les opérations de vote, Daniel VITTE indique les résultats :

Nombre de votants : 51 Bulletins blancs : 5 Bulletins nuls : 1 Suffrages exprimés : 45 Majorité absolue : 23

NOM Prénom	Nombre de voix
BAS Christelle	43
BROCHARD Christophe	1
MILANI Cédric	1

Christelle BAS est élue 1ère Conseillère déléguée.

Bernard BADIN remercie Christelle BAS, et l'invite à prendre place sur le siège de Conseiller délégué.

<u>Projet de délibération 1.2</u>: Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés

Délégué titulaire : Nicolas SOLIER (La Bâtie Montgascon) (qui était précédemment délégué suppléant). Le délégué suppléant sera désigné lors d'un prochain Conseil communautaire, après les élections municipales de la commune de Granieu.

Nicolas SOLIER ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Départ de Jean-François DELDICQUE à 19h36, le quorum est modifié.

2. DIRECTION GENERALE

Direction générale

<u>Projet de délibération 2.1</u>: Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au cours des exercices 2017 à 2022 (avec pièces jointes)

Bernard BADIN rappelle les éléments. L'audit a été initié en août 2022, avec une exigence formelle de confidentialité. Le rapport d'observations provisoires a été transmis fin février 2023, auquel il a répondu le 13 avril 2023. A la suite des réponses apportées, dont certaines ont déjà été intégrées dans le rapport définitif, le projet de rapport définitif a été reçu par courrier le 21 juin. Une réponse a été apportée le 19 juillet. Le rapport définitif a été adressé par courrier en date du 1^{er} août 2023. Ce rapport de la CRC doit être soumis au Conseil communautaire et doit faire l'objet d'un débat si nécessaire. Les élus ont reçu la copie du rapport avec la convocation au Conseil communautaire. Il rappelle que le seul document qui fait référence est le rapport de la CRC reçu par chacun. Pour simplifier l'approche, une note récapitulative a été dressée par la CCVDD.

Bernard BADIN souhaite évoquer des éléments de perception personnelle. Ce rapport ne pointe aucune anomalie ou non-conformité dans le fonctionnement de la collectivité. Il formule des constats et des points d'amélioration et émet 11 recommandations.

Laurent MICHEL procède à une lecture de la synthèse présentée en plus du rapport d'observations définitives et précise les 11 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

- 1- Elaborer un projet de territoire définissant les objectifs de la CCVDD pour le développement de son territoire
- 2- Ajouter une présentation brève et synthétique des enjeux financiers aux documents budgétaires et la rendre accessible sur le site internet de la CCVDD avec l'ensemble des documents prévus par l'article L. 2313-2 du CGCT
- 3- Mettre en place une gestion en AP/CP pour les principales opérations d'investissement pluriannuelles

- 4- Etablir un bilan actualisé annuellement de l'aménagement des zones principales et le communiquer à l'organe délibérant
- 5- Préparer et présenter à l'assemblée délibérante le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la CCVDD
- 6- Mettre en place de la part CIA du RIFSEEP
- 7- Mettre en place une procédure de computation des seuils appuyée sur une nomenclature des achats
- 8- Elaborer et adopter un schéma de développement de la petite enfance
- 9- Définir des critères d'admission et une grille de pondération permettant une meilleure prise en compte des situations de handicap et difficultés sociales et les communiquer aux familles
- 10- Améliorer le suivi des indicateurs de la CAF afin de minorer la participation financière de la CCVDD
- 11- Modifier les conventions avec les crèches associatives pour donner une place plus importante à la CCVDD dans les choix de gestion (processus d'attribution des places)

Bernard BADIN rappelle les méthodes concernant le processus suivi par la collectivité.

Cette méthode vise à élaborer un projet de territoire alimenté par l'état des lieux issu des schémas directeurs ou des projets déjà engagés. Elle se poursuit par l'évaluation du potentiel financier au travers d'un audit externe. Ensuite, un PPI sera élaboré en cohérence avec le projet de territoire et avec les capacités financières et priorités définies par la collectivité.

Il précise l'avancée sur la mise en œuvre d'un projet d'administration pour aligner les processus opérationnels avec les besoins pour porter le projet de territoire et travailler à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Il invite également les élus à lire le contenu de sa réponse apportée à la Chambre Régionale des Comptes, annexée au document. Ce courrier apporte de nombreuses précisions et confirme les engagements dans le traitement des observations ou la mise en œuvre des recommandations.

Bernard BADIN évoque les initiatives déjà engagées au regard des recommandations du rapport :

- 1- Elaborer un projet de territoire définissant les objectifs de la CCVDD pour le développement de son territoire : la démarche avait été annoncée et engagée très rapidement, avec la perspective d'adopter le projet de territoire avant la fin de l'année 2023.
- 2- Ajouter une présentation brève et synthétique des enjeux financiers aux documents budgétaires et la rendre accessible sur le site internet de la CCVDD avec l'ensemble des documents prévus par l'article L. 2313-2 du CGCT: une première version a été proposée, elle est en cours de modification. Elle devrait pouvoir être diffusée prochainement pour être appliquée sur l'exercice budgétaire 2024.
- 3- Mettre en place une gestion en AP/CP pour les principales opérations d'investissement pluriannuelles (autorisations de programme et crédits de paiement) : *travail pour une mise en œuvre lors du lancement des prochaines principales opérations d'investissements et notamment le schéma directeur vélo ou schéma directeur immobilier.*
- 4- Etablir un bilan actualisé annuellement de l'aménagement des zones principales et le communiquer à l'organe délibérant : cette recommandation a été inscrite dans le plan de charge en cours d'élaboration, et un bilan de la zone d'activités de la Corderie a été présenté en délibération lors d'un Conseil communautaire précédent.

- 5- Préparer et présenter à l'assemblée délibérante le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la CCVDD: il est confié au Cabinet en charge de l'audit financier (Cabinet Grant Thornton) une mission d'élaboration de ce rapport en toute impartialité, et ce rapport sera utile lors du lancement du travail autour du pacte financier et fiscal.
- 6- Mettre en place de la part CIA du RIFSEEP: volonté de renforcer l'attractivité de la collectivité pour attirer et conserver nos ressources et stimuler la dynamique collective: ce sujet sera étudié en bureau restreint la semaine prochaine pour permettre le cadrage nécessaire afin d'engager les discussions avec les instances concernées et notamment les représentants du personnel. Ce sujet sera en lien avec le projet d'administration qui vise à aligner notre organisation avec les ambitions du projet de territoire.
- 7- Mettre en place une procédure de computation des seuils appuyée sur une nomenclature des achats : *sujet intégré au plan de charge et souhait de renforcer notre politique achats en cohérence avec les règles de la commande publique dans la perspective d'optimiser nos achats et maitriser nos coûts.*
- 8- Elaborer et adopter un schéma de développement de la petite enfance : le diagnostic petite enfance est déjà lancé, et en complément la nouvelle Convention Territoriale Globale a été signée le 18/9, et couvre la période 2023-2027. Cette Ctg pourrait être amendée notamment en fonction des conclusions et des plans d'actions qui découleront de l'élaboration du projet de territoire.
- 9- Définir des critères d'admission et une grille de pondération permettant une meilleure prise en compte des situations de handicap et difficultés sociales et les communiquer aux familles : plan d'action inscrit dans le plan de charge en cours d'élaboration. L'équipe petite enfance a déjà initiée une pré étude avec la CAF et sera présentée en bureau très prochainement.
- 10- Améliorer le suivi des indicateurs de la CAF afin de minorer la participation financière de la CCVDD: optimiser les contributions de la CAF pour alléger la charge sur la Communauté de communes.
- 11- Modifier les conventions avec les crèches associatives pour donner une place plus importante à la CCVDD dans les choix de gestion (processus d'attribution des places) : ce sujet sera également regardé dans la démarche globale de la thématique petite enfance.

Bernard BADIN rappelle qu'il reviendra vers les élus et la Chambre Régionale des Comptes dans un an pour présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions liées aux recommandations formulées par la CRC.

Magali GUILLOT, Présidente de la CCVDD pendant les exercices de 2017 à 2022, prend la parole. Elle remercie la CRC de lui avoir transmis le rapport, en tant que Présidente durant la période observée, la collectivité ne lui ayant pas transmis le rapport.

Bernard BADIN répond que la CRC a informé la collectivité que la Chambre Régionale des Comptes se chargeait de transmettre directement le rapport à la Présidente élue durant l'exercice.

Elle ajoute qu'il n'y a aucune anomalie sur ce rapport et que la collectivité est saine niveau finances actuellement. Elle rappelle la fusion en 2017, avec des finances bien moins saines, et que la collectivité était pratiquement sous tutelle en 2018.

Elle remercie sincèrement les 250 agents qui l'ont soutenue et suivie. Elle remercie Fany ALLAROUSSE, DGS à cette période, l'ensemble des équipes de Pascal GUILLOT, Sébastien KERRINCKX et Stéphan HERVE. Les 250 agents ont œuvré pour des finances saines aujourd'hui et que l'exécutif puisse investir.

De plus, elle rebondit sur un article paru récemment dans le Dauphiné Libéré, pour un nouvel élan, à savoir la pose de panneaux photovoltaïques, la création d'un itinéraire mode doux de la gare à la ZI des Vallons. Elle précise que les projets délibérés ce soir étaient prévus sous la présidence de Magali GUILLOT. Elle souhaite que le nouvel élan arrive pour les habitants des Vals du Dauphiné et ses communes. Elle ajoute être fière du travail effectué, elle remercie les agents et rebondit sur l'article indiquant que la collectivité souhaite attirer des talents et précise que des talents sont déjà aux VDD.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au cours des exercices 2017 à 2022, et des débats qui se sont tenus.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

<u>Projet de délibération 2.2</u> : Adoption du Schéma Directeur Vélo des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Sortie de Christophe BROCHARD à 20h03, et retour à 20h07.

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'adoption du Schéma Directeur Vélo des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	1 (Danielle Bisillon)

Projet de délibération 2.3 : Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'adoption de l'Appel à Projet Mobilités porté par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 2.4</u>: Convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre les communes de La Tour du Pin, St Jean de Soudain et la Communauté de communes pour la réalisation d'un itinéraire mode doux entre la gare de La Tour du Pin et la ZI des Vallons (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Le plan de financement est projeté. La Communauté de communes va financer à hauteur de 153 818 €, le Département de l'Isère à hauteur de 156 798 €, le fonds des mobilités actives pour un montant de 112 500€, la DSIL pour un montant de 58 000 €, la commune de La Tour du Pin pour un montant de 40 745€.

Magali GUILLOT précise que la Communauté de communes aura à charge 480 967 € hors subvention : la CCVDD avance les sommes et perçoit les subventions après.

Cédric MILANI indique que dans la délibération la commune de St Jean de Soudain participe à hauteur de 950 €, mais il est indiqué 0 € dans le plan de financement.

Bernard BADIN précise que lorsqu'il a commencé à travailler sur ce dossier, il n'y avait pas d'accord sur le tracé de l'itinéraire, ni d'accord avec le Conseil départemental sur la partie technique, ni d'accord sur le montage financier. Il remercie donc la commune de La Tour du Pin qui participe financièrement à ce projet, car cette piste cyclable n'était pas dans leur priorité, et ce qui a permis de faire avancer ce dossier.

Magali GUILLOT remercie Gilles BOURDIER qui a effectué un important travail sur ce tracé. Elle conteste le fait qu'il n'y avait pas d'accord sur ce dossier, même si en effet, la répartition financière n'était pas faite.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de La Tour du Pin, St Jean de Soudain et la Communauté de communes pour la réalisation d'un itinéraire mode doux entre la gare de La Tour du Pin et la ZI des Vallons.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Mutualisation

<u>Projet de délibération 2.5</u>: Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la construction d'un bâtiment pour les activités de restaurant scolaire et garderie pour l'école du Château (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

Christophe BROCHARD prend la parole et précise que le bâtiment de la cantine et la garderie est actuellement excentré par rapport à l'école du château. Il est proposé de construire un bâtiment à proximité de l'école et des installations sportives. Cette opération se fera conjointement entre la commune et la Communauté de communes qui apportera son aide pour la partie ingénierie.

Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 20h28 (avec le pouvoir de Valérie ARGOUD), le quorum est modifié.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Cessieu pour la construction d'un bâtiment neuf mutualisant les activités de restaurant scolaire et de garderie pour l'école du Château.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Plan Alimentaire Territorial

<u>Projet de délibération 2.6</u> : Adhésion au Pôle Agroalimentaire de l'Isère (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Céline REVOL demande si cette adhésion est uniquement pour l'année 2024, ou sera reconduite tacitement, afin de ne pas construire leur modèle économique uniquement avec les subventions des Conseils communautaires.

Philippe GUERIN indique que c'est une adhésion annuelle et renouvelable avec l'objectif de la pérenniser. L'ensemble des moyens est essentiellement apporté par le Département de l'Isère. Le but est l'autonomie financière du dispositif. Il est important de rentrer dans une dynamique qui se raccroche à l'échelle départementale pour qu'à terme le modèle économique soit viable.

Bernard BADIN précise qu'actuellement, la collectivité a besoin de l'association plutôt que l'inverse. Le Pôle agroalimentaire apporte des réponses structurées par rapport aux objectifs de la collectivité. Mais la collectivité pourra se poser la question chaque année pour cette adhésion au Pôle agroalimentaire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au Pôle Agroalimentaire de l'Isère pour un montant de 5 000 euros pour l'année 2024.
- d'approuver les statuts de l'association, joints en annexe de la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

<u>Projet de délibération 2.7</u>: Présentation du rapport d'activité du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Bernard BADIN remercie le Dr BAILLY de sa présence lors de la réunion du Conseil communautaire et remercie les membres du C2D pour le travail effectué.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport d'activité annuel 2022 du Conseil de développement (C2D) des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 2.8</u> : Modification du règlement intérieur du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

<u>Projet de délibération 2.9</u> : Mise en place d'une bande enherbée sur l'ENS de la Tourbière de Pré Maudit à St Didier de la Tour (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de mise en place d'une bande enherbée au sein de l'Espace Naturel Sensible de la Tourbière de Pré Maudit à St Didier de la Tour

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Départ de Jean-Pierre LOVET à 20h52, il donne pouvoir à Isabelle FERROUD. Départ de Christophe BROCHARD à 20h52, il donne pouvoir à Joëlle BATTIER. Le quorum est modifié.

<u>Projet de délibération 2.10</u> : Convention de participation financière entre le SAGAV Nord-Isère et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention de participation financière entre le SAGAV Nord-Isère et la Communauté de communes.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Collecte et recyclage des déchets

<u>Projet de délibération 2.11</u>: Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2024

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2024, considérant que ce dernier est assujetti à la redevance spéciale et de charger le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 2.12</u>: Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Eau et assainissement

<u>Projet de délibération 2.13</u>: Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau, assainissement (RPQS) pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif.

Procès-verbal CCre 210923

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

3. RESSOURCES

Ressources Humaines

Projet de délibération 3.1 : Créations de postes - septembre 2023

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création des postes suivants :

- agent de maîtrise territorial à temps complet,
- rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- technicien territorial à temps complet,
- rédacteur territorial à temps complet,
- animateur territorial à temps complet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Subvention 2023 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 € (base de 250 agents) à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Projet de délibération 3.3 : Attribution d'une subvention à l'association Les Historiales

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association les Historiales.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.4</u>: Décision Modificative n°02/2023 concernant le Budget annexe de l'Eau et le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter la Décision Modificative n°02/2023 du Budget annexe de l'Eau et du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

4. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

<u>Projet de délibération 4.1</u>: Convention de partenariat 2023-2026 et octroi d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de donner un avis favorable à la convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association Initiative Nord Isère,
- d'approuver le versement d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, pour un montant de 39 430,80 € pour l'année 2023, et la mise à disposition d'un bureau partagé.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 4.2</u>: Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de la ZAC de La Corderie sur la commune de St Clair de la Tour – phase 2

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Patrick BELMONT demande de revoir l'addition des recettes, qui comporte une erreur dans le total.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, au titre de la DETR, pour

les travaux d'aménagement de la ZAC de La Corderie sur la commune de St Clair de la Tour - phase 2.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 4.3</u> : Cession d'un terrain à l'entreprise MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie, lot 3.2, sur une surface d'environ 400 m² sur la commune de Saint Clair de la Tour, ZAC La Corderie, à l'entreprise MJ DEV, représentée par Monsieur Maxime JAYMOND, directeur ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m², sous réserve de la validation des esquisses par les élus.
- de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- de dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de l'arrêté d'obtention du permis de construire.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

Politique agricole

<u>Projet de délibération 4.4</u>: Convention avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère - Avenant n°1 et attribution d'une subvention pour l'année 2023 (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Edmond DECOUX s'exprime au nom de la MSA. Il invite à délibérer favorablement pour cette délibération. Ce service de remplacement permet en effet, par le biais de la MSA, de participer au remboursement lors des absences pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires qui partent en formation, pour lesquelles la MSA apporte 150 € par jour.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère.

- d'approuver le versement de la subvention d'un montant de 8 000 € pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

Urbanisme

<u>Projet de délibération 4.5</u> : Renouvellement de la convention relative au service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de communes Val Guiers (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention concernant le renouvellement du service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de communes Val Guiers et la Communautés de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

<u>Projet de délibération 4.6</u> : Modalités de fonctionnement et de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver les modalités de fonctionnement et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme des Vals du Dauphiné.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

Emploi et insertion professionnelle

<u>Projet de délibération 4.7</u>: Octroi d'une subvention à l'association intermédiaire OSEZ pour l'année 2023 (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le Groupe OSEZ pour l'année 2023.
- d'approuver le versement d'une subvention à l'association intermédiaire OSEZ, pour un montant de 18 982 € pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

<u>Projet de délibération 4.8</u> : Octroi d'une subvention à l'association ISACTYS pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS, d'un montant de 9 230,76 € pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	51		
Contre	0		
Abstention	0		

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Céline REVOL demande si l'année prochaine, la collectivité peut prévoir une mutualisation pour lutter contre le moustique tigre, afin que toutes les communes puissent faire la démarche en même temps.

Bernard BADIN indique que cela peut en effet être regardé par la Vice-présidence en charge de l'environnement et de la mutualisation.

Christelle BAS demande si, après la parution de l'article dans le Dauphiné Libéré, l'accueil France Services va être transféré à la Sous-préfecture.

Bernard BADIN répond qu'il s'agissait d'une éventualité soumise par le Sous-préfet de La Tour du Pin. Cette proposition a été portée à la connaissance du bureau restreint : aucune décision n'avait été prise, mais plutôt orienté sur un avis défavorable.

Le Sous-préfet a ensuite communiqué sur des éléments non validés par la collectivité. Bernard BADIN a fait état de sa surprise à Monsieur le Sous-préfet. Le Sous-préfet a alors adressé un mot à la Communauté de communes précisant que cette proposition était annulée.

Cédric MILANI demande la différence entre la notion de Bureau et Bureau restreint.

Bernard BADIN répond que le Bureau restreint se réunit tous les mercredis matin avec les trois premiers Vice-présidents et les services pour préparer les réflexions avant de les soumettre en Bureau communautaire.

Philippe LATOUR informe de l'organisation du festival « Autour du Pisé » aux Abrets en Dauphiné, au Jardin partagé à La Bâtie Divisin, ce week-end du 23 et 24 septembre.

Le tableau des dates de prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 26 octobre 2023 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 26 septembre	19h30	Siège-Salle du Conseil
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 27 septembre		
Petite Enfance, Enfance,	Mardi 26 septembre	18h00	ALSH La Tour du Pin
Jeunesse et Prévention	Mardi 10 octobre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 11 octobre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 16 octobre	18h30	Siège-Salle du Conseil
Urbanisme et habitat	Mardi 17 octobre	18h00	Siège-Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 19 octobre	18h00	Siège-Salle du Conseil

La séance est levée à 21h47.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 1 4 DEC. 2023

Publié le 2 1 DEC. 2023

Le Président

Bernard BADIN

Procès-verbal_CCre_210923

Le secrétaire de séance

Philippe GUERIN

Page 21 sur 21